

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2024-00007

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 4 juin 2024, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser une hauteur de portail de 3,81 mètres (12,5 pieds), soit une différence de 1,81 mètres (5,94 pieds) de la norme maximale exigée pour la hauteur d'un portail d'entrée installé sur la voie d'accès à un terrain.

La réglementation en vigueur

Selon le Règlement de zonage numéro 2016-532, à l'article 8.1, a), la hauteur maximale d'un portail d'entrée installé sur la voie d'accès à un terrain est fixée à 2 mètres (6,56 pieds).

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 6 550 715, sis sur la rue Catlin, dans la zone RV-2.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 4 juin 2024, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 9 mai 2024

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix